santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Territoires

Le magazine de la MSA **Portes de Bretagne** - Ille-et-Vilaine et Morbihan

SOMMAIRE

ACTUALITÉS - P 2
- Le Dossier médical partagé (DMP) : la mémoire de votre santé

PROTECTION SOCIALE - P 3
- Carte européenne d'assurance maladie : comment se faire soigner à l'étranger
- Prélèvements sociaux, ça concerne aussi votre retraite

SERVICES - P 6
- Pour bien vieillir Bretagne : les ateliers Bien vivre sa retraite

PRÉVENTION SANTÉ - P 7
- La vaccination et le dépistage, c'est essentiel !
- Bilan sur les conférences-débat

ACTION SOCIALE - P 8
- L'Aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH)

AGENDA - P 8

DOSSIER - 4/5

ÉLECTIONS MSA 2020
ET SI JE DEVENAIS DÉLÉGUÉ(E) MSA ?

Vous voulez vous impliquer pour améliorer la vie de vos concitoyens sur votre territoire ?

Devenez délégué(e) cantonal(e) MSA et défendez la responsabilité, la solidarité et la démocratie.

POUR NOUS ÉCRIRE

Quel que soit votre département, adressez votre courrier à :
MSA Portes de Bretagne
35027 RENNES CEDEX 9

Mai 2019 - n°49

portesdebretagne.msa.fr

Directrice de la publication : Marine MAROT
Réalisation : MSA Portes de Bretagne
Siège social : La Porte de Ker Lann - Rue Charles Coudé - Bruz 35027 RENNES CEDEX 9
Illustrations : MSA Portes de Bretagne - CCMSA Département Image : F. Beloncle, J-M. Delage et S. Cambon - Pour bien vieillir Bretagne - Pixabay- Burst - Freepik.
Imprimeur : Evoluprint SAS - Parc Industriel Euronord - 10 rue du parc - CS 85001 Bruguières - 31151 Fenouillet Cedex
Tirage : 34 400 exemplaires (trimestriel)
Dépôt légal : Mai 2018 - **N°ISSN :** 1958-3788
Prix en euros : Gratuit - CPPAP 1119 M 06700

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ
LA MÉMOIRE DE VOTRE SANTÉ

Depuis quelques mois, vous pouvez ouvrir gratuitement votre Dossier médical partagé (DMP) auprès de votre conseiller MSA au siège, en agence ou chez votre pharmacien. Véritable carnet de santé numérique, il regroupe, conserve et sécurise toutes vos informations de santé. Simple et pratique, vous pouvez retrouver et gérer le contenu de votre dossier depuis votre espace personnel sur le site ou l'application dmp.fr.

DMP
LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ
La mémoire de votre santé

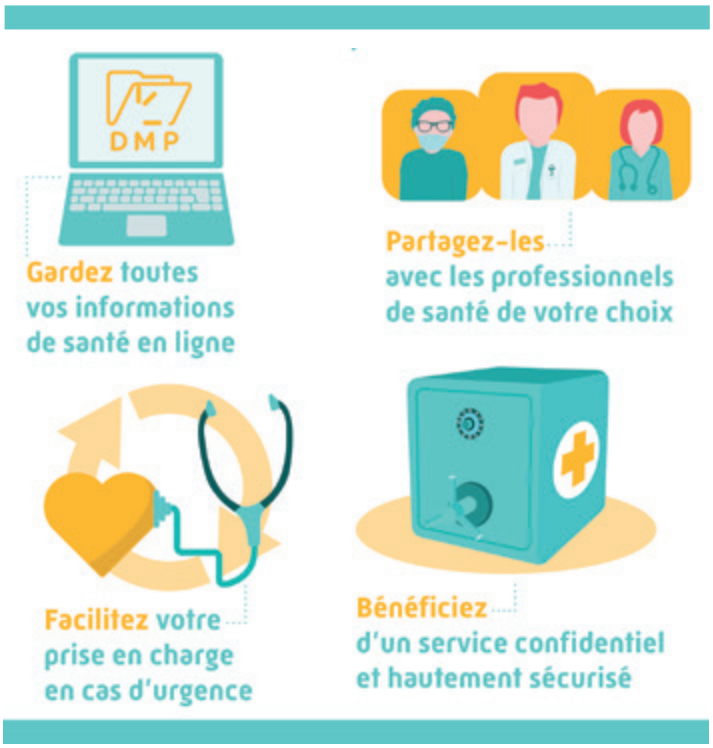

Un outil rapide et pratique

Il s'agit d'une « extension » de votre carte vitale qui permet aux professionnels de santé autorisés de retrouver rapidement et dans un même espace tout votre dossier médical. Fini les papiers, les radios et autres dossiers encombrants. Dorénavant vous n'avez besoin que de votre carte vitale pour aller consulter. Fini les délais d'attente entre deux analyses. Le laboratoire intègre directement vos résultats à votre DMP et votre médecin traitant reçoit une alerte.

Et en cas d'urgence ?

En cas d'urgence, un professionnel de santé doit agir vite et le DMP peut améliorer l'efficacité de votre prise en charge. L'accès au dossier médical partagé peut s'avérer particulièrement utile :

- lors d'un appel au Samu (15) vous concernant, le médecin régulateur pourra alors accéder à votre DMP ;
- si votre état présente un risque immédiat pour votre santé, un professionnel de santé peut y accéder directement.

Un service sécurisé et confidentiel

Le DMP vous garantit un droit de regard complet sur les informations qui y sont ajoutées. Vous savez qui a ajouté ou consulté une information sur votre dossier. Vous pouvez choisir de bloquer l'accès d'un document à un professionnel à tout moment, comme au contraire autoriser votre médecin traitant à suivre l'évolution de votre DMP en temps réel.

Que peut-on retrouver dans son DMP ?

On y retrouve tous les éléments utiles à la bonne prise en charge du patient. Il peut s'agir de comptes rendus d'hospitalisation, de prescriptions, de résultats d'analyses, d'imageries médicales, de dossiers de liaison d'urgence, etc. Afin de vous accompagner au mieux, vous avez également la possibilité de consulter un historique de soins des 24 derniers mois. La transmission de vos antécédents médicaux est donc simplifiée, ce qui évite les examens ou prescriptions inutiles.

Pensez à inscrire vos enfants !

Si votre enfant mineur est inscrit sur votre carte vitale, vous pouvez également lui ouvrir un DMP dont vous allez gérer l'accès jusqu'à ce qu'il obtienne sa propre carte vitale.

Le DMP est un carnet de santé en ligne hautement sécurisé dont vous contrôlez l'accès. Il s'ajoute sur votre carte vitale et facilite votre suivi médical par les professionnels de santé que vous avez autorisés.

Pour créer votre DMP, nous vous donnons rendez-vous à l'accueil de votre MSA ou en pharmacie, muni de votre carte vitale.

SANTÉ

CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE
COMMENT SE FAIRE SOIGNER À L'ÉTRANGER LORS D'UN SEJOUR TEMPORAIRE

En tant que bénéficiaires de l'assurance maladie française, vous conservez vos droits en Europe. Pour ce faire, il est essentiel de contacter votre MSA avant de voyager afin d'obtenir votre Carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

En cas de voyage en Europe : la CEAM

Pour tous les ressortissants français qui séjournent temporairement en Europe, la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) garantit un accès direct au système de santé public du pays dans lequel vous séjournez. Ce système vous permet de conserver les mêmes droits médicaux que dans votre pays d'origine. La CEAM vous permet d'accéder aux professionnels de santé et aux hôpitaux du pays visité, sans démarche préalable, dans les mêmes conditions et aux mêmes tarifs que les assurés du pays.

Faites-en la demande en ligne depuis *Mon espace privé* sur le site internet portesdebretagne.msa.fr. Votre carte vous sera délivrée sous une vingtaine de jours. La CEAM est gratuite et valable deux ans. Attention cependant, le remboursement n'est pas valable en cas de soins programmés – c'est-à-dire un voyage fait dans le but spécifique de bénéficier de soins à l'étranger.

Vous voyagez en dehors de l'Union européenne ?

La MSA pourra éventuellement prendre en charge des soins médicaux urgents et non programmés uniquement sur présentation d'un justificatif.

WEB **La demande peut se faire depuis *Mon espace privé* sur le site internet portesdebretagne.msa.fr.**

Contact :
02 99 01 82 26

- **Attention à vérifier que votre dossier soit complet avant de faire votre demande de CEAM ! Ainsi il sera traité plus vite et plus simplement !**
- **La carte européenne d'assurance maladie ne remplace pas la carte vitale en France et sa validité s'arrête lorsque vos droits de sécurité sociale cessent eux-aussi.**
- **En cas de demande de remboursement de frais de santé, veillez à transmettre l'intégralité des documents nécessaires à la bonne prise en charge de votre demande, ordonnances comprises (formulaire Cerfa S325).**
- **Attention : au-delà de 6 mois passés à l'étranger, vous n'êtes plus couverts par votre MSA pour les soins dispensés dans ce pays. Vous retrouverez vos droits à votre retour en France.**

RETRAITE

PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
ÇA CONCERNE AUSSI VOTRE RETRAITE

Selon votre situation fiscale, votre retraite peut être soumise à des prélèvements sociaux obligatoires (CSG, CRDS, CASA) et ce, même si vous ne payez pas d'impôts. Les conditions d'exonération et d'assujettissement sont déterminées à partir du revenu fiscal de référence et de votre nombre de parts fiscales.

Conformément aux mesures d'urgence économiques et sociales votées en fin d'année 2018, un 4ème taux de CSG (Contribution sociale généralisée) a été créé. Les prélèvements sociaux s'effectuent donc dorénavant selon 4 tranches :

- exonéré (pas de prélèvement de CSG/CRDS) ;
- partiellement exonéré (4,3 % de prélèvement : CSG à 3,8 % + CRDS à 0,5 %)
- médian (7,4 % de prélèvement : CSG à 6,6 % + CRDS à 0,5 % + CASA à 0,3 %)
- taux plein (9,1 % de prélèvement : CSG à 8,3 % + CRDS à 0,5 % + CASA à 0,3 %)

Il a été décidé qu'un assuré exonéré ou assujetti au taux de 3,8 % ne sera assujetti au taux supérieur (6,6 % ou 8,3 %) que si ses revenus excédent, au titre de deux années consécutives, le plafond d'assujettissement au taux réduit (3,8 %). Ainsi, il est mis en place en 2019 un lissage pour la première année du franchissement du plafond d'assujettissement au taux de 3,8 %.

Conformément à l'annonce présidentielle, le traitement de régularisation des prélèvements sociaux pour les salariés et non-salariés agricoles concernés par ces mesures a été réalisé au 9 mai 2019.

Le montant de la retraite d'avril, versée le 9 mai, prend en compte le remboursement de CSG ainsi que l'application du nouveau taux à 6,6 %.

Contact :
02 99 01 81 62

Cette régularisation a été effectuée sur la base des éléments communiqués par les services des impôts, vous n'avez donc pas de démarches à effectuer.

WEB **Pour en savoir plus, consultez notre publication « Les prélèvements sociaux sur votre retraite » sur portesdebretagne.msa.fr, rubrique Particulier > Retraite > S'informer sur sa retraite.**

ELECTIONS MSA 2020
ET SI JE DEVENAIS DÉLÉGUÉ MSA ?

ÉLECTIONS MSA du 20 au 31 janvier 2020 — VOTER C'est utile ! — sur internet ou par courrier

Vous voulez vous impliquer pour améliorer la vie de vos concitoyens sur votre territoire ?

Devenez délégué(e) cantonal(e) MSA et défendez la responsabilité, la solidarité et la démocratie.

Pour les jeunes retraités qui souhaitent rester actifs, le mandat de délégué de la MSA est l'occasion de s'engager pour son territoire et de transmettre son expérience du monde rural.

Tous les cinq ans, en tant que ressortissants du régime de protection sociale agricole, vous êtes invités à participer aux élections cantonales de la MSA. En **janvier 2020** se tiendra le 19ème scrutin à l'issue duquel seront élus des délégués cantonaux.

S'il est important de voter, il l'est tout autant de se présenter. C'est la proximité des élus du territoire qui permet aux souhaits des adhérents de devenir des actions concrètes et utiles pour tous. Un délégué MSA s'engage pour son territoire et donne de son temps pour la communauté rurale. Durant son mandat, il devient les oreilles et la voix de la MSA et sert de thermomètre social. Il est le lien entre les bénéficiaires et le Conseil d'administration de la MSA. Ainsi, il est le mieux placé pour rapporter les demandes de ses concitoyens et s'engager sur les programmes territoriaux nécessaires.

En tant que guichet unique, la MSA connait très bien ses bénéficiaires et les problématiques qu'ils affrontent au quotidien. C'est pour apporter des réponses appropriées et offrir un accompagnement et une écoute totale que le délégué devient le porte-parole de sa MSA.

UNE ANNÉE DANS LA PEAU D'UN DÉLÉGUÉ MSA

De janvier à mars :

C'est le moment de l'**assemblée locale** entre les délégués, un animateur de la vie mutualiste, un représentant de la direction et du Conseil d'administration de la MSA. Cette réunion d'échange est importante puisque c'est à ce moment que les propositions des délégués sont officialisées et que les nouveautés sur la protection sociale sont expliquées.

De mai à juillet :

Chaque Président réunit son **comité cantonal** en présence d'un animateur de la vie mutualiste pour dresser un bilan des actions menées sur son territoire et déterminer les objectifs à venir. Les délégués décident à cette occasion des futures actions qu'ils veulent mettre en place.

En juin :

C'est l'**Assemblée générale** de la MSA. Outre la partie statutaire et la présentation du rapport du Conseil d'administration, les délégués participent à une partie thématique consacrée à un sujet d'actualité de la protection sociale (la prévention santé, l'action sur les territoires...). Ils votent également les demandes d'amélioration de la protection sociale dites « vœux et motions » qui sont ensuite remontées au Gouvernement.

Toute l'année :

Mobilisation des élus pour mener des actions territoriales sur différents projets : enfance, famille, prévention des risques professionnels, prévention du vieillissement et formations.

De septembre à avril :

C'est le temps des **réunions de préparation puis de promotion des conférences de prévention santé proposées sur le canton.** Elles sont co-construites par les délégués et l'animateur. Les conférences sont ouvertes à tous, bénéficiaires MSA ou non. D'ailleurs, plus de la moitié des participants est affiliée à un autre régime d'Assurance maladie. C'est pour cette raison que la MSA se positionne avant tout comme un acteur du monde rural.

Sur l'ensemble du mandat, les élus ont organisé plus de 200 conférences de prévention santé pour plus de 20 000 personnes.

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR DE LA VIE MUTUALISTE

L'animateur de la vie mutualiste permet les échanges entre les délégués cantonaux. Il accompagne les élus pendant toute la durée de leur mandat. C'est un salarié de la MSA qui participe activement à la vie démocratique. Il est le référent des élus et apporte son aide aux comités cantonaux.

À tout moment de l'année, le délégué peut interpeller son animateur pour lui faire part de situations difficiles ou encore de propositions d'actions à mettre en œuvre au profit de la population de son territoire.

QUESTIONS/RÉPONSES

- **Comment présenter sa candidature pour être délégué ?**

  Les candidatures seront ouvertes le 1er juillet et vous pourrez postuler via le site internet de votre MSA ou en prenant contact au 02 99 01 80 26. Pour le collège des salariés, il s'agit d'une candidature sur liste syndicale.

- **Peut-on cumuler plusieurs mandats ?**

  Oui, en plus d'être délégué MSA, vous pouvez par exemple vous présenter au Centre communal d'action sociale (CCAS). Il est toujours intéressant pour le canton d'avoir des délégués qui sont impliqués dans différentes instances afin d'enrichir les échanges. La MSA accompagne cette démarche en contactant systématiquement les mairies pour qu'elles puissent intègrer des représentants de la population agricole dans leur CCAS. Actuellement, 212 délégués MSA en font partie.

- **Faut-il des compétences particulières pour être délégué ?**

  Non, juste l'envie de transmettre son expérience avec la MSA et d'aider les autres. La solidarité est au cœur de l'envie d'être délégué. En plus, des formations sont proposées aux délégués pour leur permettre d'assurer leur mission.

- **Un délégué est-il rémunéré ?**

  Non, un délégué cantonal est bénévole mais est dédommagé des frais avancés lors d'un déplacement pour certaines réunions.

- **Est-ce qu'être délégué prend beaucoup de temps ?**

  Pas tellement. Il y a quatre à cinq temps forts incontournables sur une année de mandat. Les réunions cantonales sont organisées pour que tous puissent y assister sans pénaliser leur activité. Cependant, chaque délégué est libre de s'investir davantage.

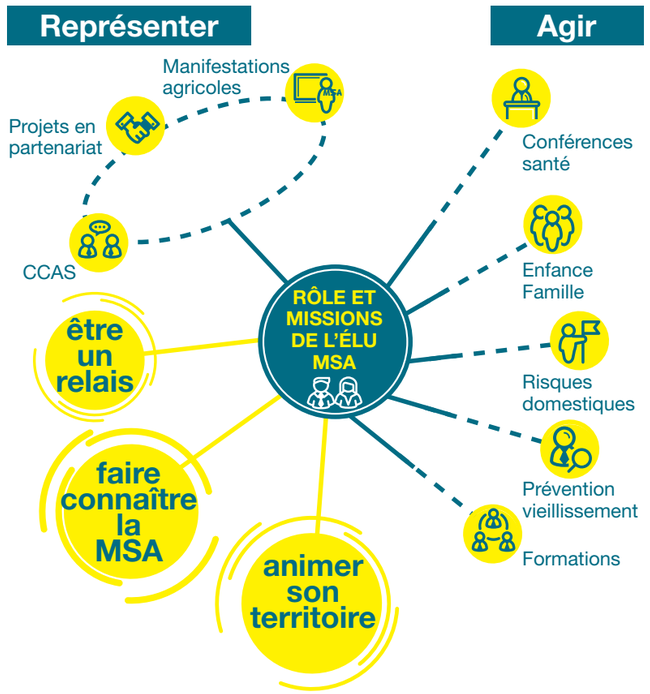

AU CŒUR DE LA MSA, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Animée par trois valeurs fondatrices que sont la solidarité, la responsabilité et la démocratie, la MSA est gouvernée par des membres élus au cœur de ses territoires. A la base il y a trois collèges de candidats : les exploitants, les salariés agricoles et les employeurs de main-d'œuvre agricole. Chaque votant élit dans son collège un nombre précis de délégués qui forment tous ensemble l'Assemblée cantonale.

Les délégués de la MSA Portes de Bretagne, réunis en Assemblée générale, votent ensuite pour élire les membres du Conseil d'administration. Les administrateurs sont réunis tous les 2 mois. Le Conseil d'administration de la Caisse Centrale de la MSA est composé d'administrateurs locaux. Ils représentent les intérêts de la MSA auprès des Pouvoirs publics.

C'est parce que la MSA accorde une grande importance à la connaissance de ses bénéficiaires qu'elle s'engage ainsi sur le terrain.

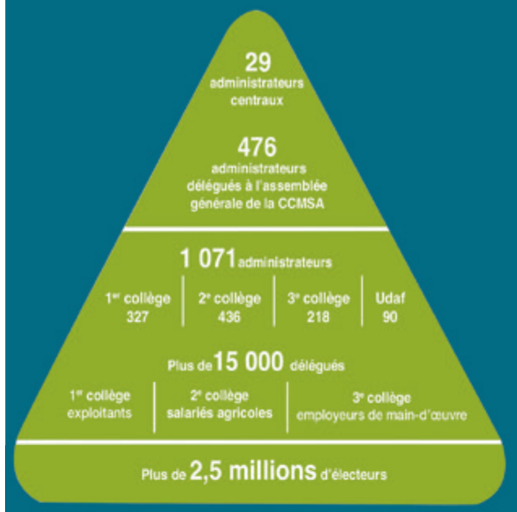

LISTE PROVISOIRE DES ÉLECTEURS

Les listes provisoires des électeurs seront consultables à compter du 29 août sur notre site internet portesdebretagne.msa.fr.

Elles seront également compulsables en version papier aux sièges de Bruz et de Vannes.

Contact :
02 99 01 80 26

portesdebretagne.msa.fr

POUR BIEN VIEILLIR BRETAGNE : MAINTENANT SUR INTERNET

FOCUS SUR L'ATELIER BIEN VIVRE SA RETRAITE

Parce que retraite rime avec activité, participez aux ateliers de l'association inter régimes « Pour bien vieillir Bretagne » près de chez vous. L'association vous propose une multitude de thèmes adaptés aux problématiques nouvelles de la retraite. De quoi rester en mouvement sereinement !

Qu'est-ce qu'un atelier « Pour bien vieillir Bretagne » ?

L'association inter régimes « Pour bien vieillir Bretagne » propose des ateliers aux retraités des différents régimes de retraite. Composés de 8 à 15 personnes, ils sont animés par une personne formée et ont pour but d'accompagner les participants dans leur retraite et la prévention de leur vieillissement. Ce service est disponible sur tout le territoire breton et a pour vocation d'informer et de sensibiliser les seniors autour de huit grandes thématiques : Bienvenue à la retraite, Bien vivre sa retraite, Mémoire, Equilibre, Nutrition, Bien chez soi, Activité physique et Soutien aux aidants. Les ateliers sont organisés de septembre à juin.

L'atelier « Bien vivre sa retraite », qu'est-ce que c'est ?

Il aborde des thèmes tels que : le sommeil, la mémoire, l'équilibre, la nutrition, le logement, la prévention santé, etc. L'objectif est d'aider à améliorer la qualité de vie et à préserver le capital santé des participants. Cet atelier est divisé en 6 séances hebdomadaires ; chacune dure 2 heures 30. Avec une moyenne d'âge allant de 60 à 79 ans, l'atelier Bien vivre sa retraite est accessible à tous puisqu'il s'adapte aux capacités de chacun.

La parole aux animatrices

« Ce qui marque le plus lorsqu'on prend part à cet atelier, c'est l'aspect dynamique et participatif très présent. Il y a une bonne ambiance et chacun va à son rythme lors des exercices. On s'adapte en fonction des capacités de chacun, il n'y a pas de pression, ce n'est pas un examen ! »

« On se rend finalement compte qu'on n'est pas tout seul et l'atelier incite à avoir une vision plus positive du vieillissement. Ça devient vite une habitude de retrouver le groupe chaque semaine et cela permet de créer des liens avec les autres participants. C'est très convivial ! C'est d'ailleurs un aspect très important des ateliers : le lien humain. Les participants peuvent vite devenir amis et se fréquenter à l'extérieur de l'atelier. C'est donc un bon moyen de faire des rencontres proche de chez soi. »

« Notre mission va au-delà de la simple animation de l'atelier. Nous offrons un véritable service à la personne car nous pouvons orienter les participants vers d'autres activités qui leur plaisent. Des moments d'échange, des exercices pratiques ou des jeux permettent de prendre pleinement part à l'atelier. Et à la fin de chaque séance, les participants repartent avec une plaquette leur permettant de refaire les exercices chez eux. Cela nous permet aussi d'inciter à la curiosité en donnant envie aux participants de chercher eux-mêmes les activités proches de chez eux. Il s'agit d'apporter une aide de manière ludique pour inciter à être acteur de son bien-être : savoir ce qui nous plaît et ce dont on a besoin est essentiel pour aborder sereinement la retraite. »

Comment y participer ?

Inscrivez-vous en ligne sur **pourbienvieillirbretagne.fr**.

Vous pourrez y consulter le calendrier des ateliers de votre département. Vous pouvez également vous inscrire par téléphone ou en vous rendant à la réunion d'information qui précède le lancement des ateliers. Une modeste participation financière (20 euros) vous est demandée pour l'ensemble des 6 séances de cet atelier. Vous pouvez aussi trouver des informations sur le site de la MSA Portes de Bretagne.

Vous souhaitez vous inscrire à un atelier ?
Rendez-vous sur pourbienvieillirbretagne.fr !
ou
Contactez-nous au 36 60 (service 0,06 €/min + prix appel)
Depuis un téléphone fixe ou un mobile, composez le 09 71 10 39 60.
Sur le menu vocal, tapez 3, puis le numéro de votre département, puis 4.

POUR BIEN VIEILLIR BRETAGNE

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

www.pourbienvieillirbretagne.fr

LA VACCINATION ET LE DÉPISTAGE
C'EST ESSENTIEL !

Tout au long de votre vie, vous devez régulièrement vous faire dépister et vacciner. Il est par exemple recommandé aux personnes âgées de plus de 65 ans de se faire vacciner contre la grippe qui prend une nouvelle forme chaque année.

Vaccination antigrippale

En 2018, sur 52 629 ressortissants de la MSA éligibles à la vaccination antigrippale, 27 710 ont été effectivement vaccinés. Avec un taux de participation de 52,7%, les campagnes de vaccinations sont un peu plus efficaces chaque année. 57% des plus de 65 ans se sont fait vacciner.

Dépistage des cancers

La MSA est acteur de programmes nationaux de dépistage des cancers et s'engage chaque année pour faire connaître les risques et les campagnes de sensibilisation à ses bénéficiaires. Celui pour le cancer du sein, destiné aux femmes de 50 à 74 ans, le dépistage du cancer du col de l'utérus pour les femmes de 25 à 65 ans et celui du cancer colorectal, pour les adultes de 50 à 74 ans en sont quelques exemples.

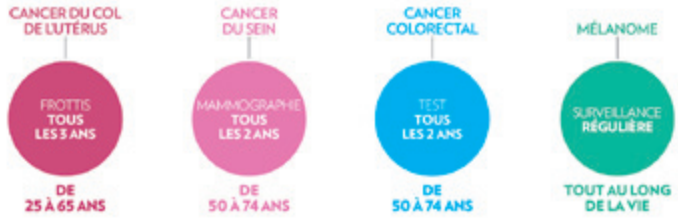

Pour plus de conseils dépistage, rendez-vous sur le site e-cancer.fr

LA MSA, ACTEUR MAJEUR DE PRÉVENTION SANTÉ
BILAN SUR LES CONFÉRENCES-DÉBAT

Débutée en septembre dernier, la saison 2018/2019 des conférences-débat organisées par les délégués de la MSA sur les territoires ruraux s'est achevée en avril. Le public a une nouvelle fois été au rendez-vous !

Parce que la santé est importante pour nos adhérents, les délégués MSA ont décidé de mettre l'accent sur la prévention santé lors des conférences de l'année. Au total, 40 conférences ouvertes à tous, ressortissants agricoles ou non, ont rassemblé près de 4 000 personnes sur des thèmes aussi variés que : l'optimisme, les bienfaits du sport, le burn-out, les écrans au quotidien, les huilles essentielles, les addictions chez les jeunes...

PRESTATION D'ACTION SOCIALE
L'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'ARDH est une aide mise en place par la MSA dans le but de permettre à toute personne hospitalisée de rentrer sereinement chez elle. L'idée est de répondre aux difficultés que rencontre un retraité suite à une hospitalisation. Il s'agit d'éviter aux personnes de rester inutilement à l'hôpital alors qu'elles pourraient rentrer chez elles sous condition de suivi médical.

Peuvent en bénéficier les retraités agricoles (à titre principal) ayant subi une hospitalisation et ne bénéficiant pas d'une prestation équivalente à l'Aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH). L'aide est répartie sur les trois mois suivant la sortie d'hôpital et est soumise à des conditions de ressources. La prestation d'Aide à domicile aux personnes âgées (AADPA) peut être enclenchée à la fin de l'ARDH.

Avec l'ARDH, le bénéficiaire pense sereinement à son retour à domicile. La téléassistance, le portage de repas, l'aide à domicile ou l'achat de matériel sont autant de prestations prises en charge par cette aide.

Service d'action sanitaire et sociale :
02 99 01 80 20

MUTUALIA GRAND OUEST

AGENDA

COMICES AGRICOLES

22 Juin	Saint-Aubin-du-Cormier
29 Juin	Guignen
6 Juillet	Gennes-sur-Seiche
24 Août	Guipry-Messac, Monthault
31 Août	La Selle-en-Coglès, Saint-Marcan, Les Iffs, Miniac-Morvan
7 Septembre	Saint-Sulpice-la-Fôret, Tréffendel, Saint-M'Hervon, Tresboeuf

FÊTES DE L'AGRICULTURE

10 et 11 août	Treffléan (56)
24 & 25 août	Saint-Meen-le-Grand (35)

SPACE 2019

Du 10 au 13 septembre 2019
Parc des expositions de Rennes

Cette année, le stand des MSA bretonnes sera consacré à la prévention des troubles musculosquelettiques.
Comme tous les ans, vous pourrez aussi échanger avec les interlocuteurs MSA.
Retrouvez-nous Hall 5, allée B.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale annuelle de la MSA Portes de Bretagne aura lieu le :

Jeudi 6 juin 2019
au Chorus à Vannes

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

L'ensemble de nos lieux d'accueil (sièges et agences) seront fermés au public le :

Vendredi 31 mai 2018

en raison de la fête de l'Ascension.

SESSIONS «CONTINUER OU SE RECONVERTIR»

Morbihan

19, 20, 21 novembre 2019
Centre de Vacances Kéravel à ERDEVEN
et le 19 décembre
Cité de l'Agriculture à Vannes

Contacts :
- Jean-Marc BOURNEUF
  02 97 46 93 37
  Alexandra GABILLET
  02 97 46 93 38
  Service d'Action sociale de la MSA
- Nathalie DARRAS
  02 23 48 27 11
  Chambre d'agriculture

Ille-et-Vilaine

19, 20, 21 novembre 2019
au Centre de la Hublais à Cesson-Sévigné
et le 17 décembre
à la Chambre d'agriculture de Rennes

Contacts :
- Tatiana BERGEON, Justine LE BAS ou Marie-Pascale MOREAU
  02 99 01 80 20
  Service d'Action sociale de la MSA
- Edith FAUCHOUX
  02 23 48 27 11
  Chambre d'agriculture